



Secrétariat

Distr.
GENERALE

ST/SG/AC.10/C.3/19
4 avril 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

SOUS-COMITE D'EXPERTS DU TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES
(10-21 juillet 1995)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIXIEME SESSION

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 10 juillet 1995 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Examen du chapitre 12 et des tableaux concernant les citernes multimodales
4. Inscription et emballage des matières et objets explosifs
5. Inscription et classement des matières réactives; méthodes et critères d'épreuve correspondants
6. Examen du chapitre 15 (Marchandises dangereuses en petites quantités)
7. Matières de la classe 2 (y compris les travaux d'ISO sur les normes applicables aux bouteilles à gaz et à l'assurance de qualité)
8. Inscription et classement courants
9. Emballages et grands récipients pour vrac (GRV)
10. Matières infectieuses

11. Application du Programme Action 21
 - a) Généralités
 - b) Critères de classement harmonisés relatifs aux matières réactives
 - c) Critères de classement harmonisés relatifs aux matières inflammables
 - d) Critères de classement harmonisés relatifs à la toxicité
 - e) Critères de classement harmonisés concernant la corrosivité
 - f) Critères de classement harmonisés relatifs aux matières dangereuses pour l'environnement
 - g) Déchets dangereux
 - h) Questions diverses
12. Restructuration des Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
13. Relations avec d'autres organisations
14. Questions diverses
15. Adoption du rapport

* * *

Note 1 : Le secrétariat devra recevoir toutes les propositions au plus tard le 21 avril 1995.

Note 2 : Les communications devraient être concises, aussi brèves que possible et comprendre une justification. Le nombre de propositions contenues dans un même document devrait être limité; elles devraient toutes porter sur la même question relevant d'un même point de l'ordre du jour.

Note 3 : L'annexe ci-après présente l'ordre du jour provisoire.

Note 4 : Les groupes de travail suivants devraient se réunir pendant la session :

Point 3 : Groupe de travail des citernes multimodales (hors plénière)

Point 12 : Groupe de travail chargé de restructurer les Recommandations (en plénière)

Point 11 b) : Groupe de travail chargé d'harmoniser les critères de classement relatifs aux matières réactives (hors plénière)

Point 11 c) : Groupe de travail chargé d'harmoniser les critères de classement relatifs aux matières inflammables (en plénière)

Les deux Groupes de travail chargés d'harmoniser les critères de classement seront réunis conformément à la décision prise par le Comité à sa dix-huitième session (ST/SG/AC.10/21, par. 144 à 154), c'est-à-dire dans le cadre de l'harmonisation globale des critères, de la coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (PISSC), et du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Par conséquent, ces groupes devront être constitués d'experts connaissant bien la législation relative au transport et d'autres législations pertinentes (sécurité du travail, environnement, protection des consommateurs). Leurs rapports seront présentés non seulement au Comité ou au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses, mais aussi à d'autres organismes qu'intéresse l'harmonisation générale.

Il est prévu que des propositions concrètes seront présentées par les experts du Royaume-Uni (matières réactives) et de l'Allemagne (matières inflammables).

Note 5 : Un ordre du jour annoté sera distribué ultérieurement en tenant compte des propositions reçues à la date du 21 avril 1995.

Note 6 : Il était entendu que la session se tiendrait du 10 au 21 juillet 1995, mais on prévoit qu'il ne sera pas nécessaire de se réunir le 21 juillet 1995. Cette modification devra être confirmée dans l'ordre du jour annoté, en fonction du nombre de propositions reçues avant la date limite.

Note 7 : Les documents ci-après ont été reportés de la dix-huitième session du Comité à la dixième session du Sous-Comité :

ST/SG/AC.10/R.441, -/R.450, -/R.460, -/R.464, -/R.471, -/R.473, -/R.485, ST/SG/AC.10/C.3/R.488, -/C.3/R.526, -/C.3/R.529, -/C.3/R.552, -/C.3/R.570, -/C.3/R.590, -/C.3/R.591

Pour des raisons d'économie et certains de ces documents étant des documents de base, les représentants sont priés de bien vouloir se munir des exemplaires en leur possession et de ne pas demander des exemplaires supplémentaires.

Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (dixième session)
Ordre du jour provisoire

Lundi 10 juillet		Mardi 11 juillet		Mercredi 12 juillet		Jeudi 13 juillet		Vendredi 14 juillet		Lundi 17 juillet		Mardi 18 juillet		Mercredi 19 juillet		Jeudi 20 juillet		Vendredi 21 juillet	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour		Point de l'ordre du jour	
1, 2, 3	4	5		12		12	12		3						11, 13, 14				
			6, 7, 8 11 b)																
								9, 10									15		
Point 3 : Groupe de travail des citernes multimodales																			
				Gr. de tr. des critères de classement des matières réactives				Point 11 b)				Point 11 c)				Gr. de tr. des critères de classement des matières inflammables			
